

Le système de sécurité incendie

L'entreprise a l'obligation de se doter d'un système de sécurité incendie (SSI). Les articles R4227-1 à R4227-41 et R.4227-55 à R4227-57 imposent différentes dispositions à l'employeur. Ainsi l'installation de **systèmes d'alarme et autre matériels de communication** doit permettre la mise en place des mesures adéquates à la situation : alerte des secours, évacuation, sauvetage.

Les entreprises doivent se doter d'**un système d'alarme sonore**, obligatoire à partir de 50 personnes. L'article R-4227-36 précise que le système d'alarme sonore doit être audible en tout point du bâtiment durant toute la durée nécessaire à l'évacuation (autonomie minimale évaluée à 5 minutes). Pour les situations où l'alarme sonore ne suffirait pas à prévenir tout le monde (handicap auditif, port d'un casque anti-bruit...), une alarme visuelle doit être installée.

SSI de catégorie E

Il correspond à la configuration minimale d'un SSI. Il est constitué d'un système de mise en sécurité incendie (SMSI) comprenant un (ou plusieurs) ensemble(s) indépendant(s) constitué(s) chacun :

d'un Dispositif de Commande Manuelle (DCM)

de Dispositifs Adaptateurs de Commande (DAC) si nécessaire

d'un ou plusieurs Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS)

d'un EA du type 2b au sens de la norme NF S 61-936, comprenant :

- des Déclencheurs Manuels (DM)

- un Bloc Autonome d'Alarme Sonore (BAAS) de type Pr au sens de la

norme NF C 48-150

- un (ou plusieurs) Bloc(s) Autonome(s) d'Alarme Sonore (BAAS) de type Sa au sens de la norme NF C 48-150

- éventuellement, un tableau de report, des Diffuseurs Lumineux (DL)

ou un EA du type 3, au sens de la norme NF S 61-936, comprenant :

- des Déclencheurs Manuels (DM)

- un (ou plusieurs) Bloc(s) Autonome(s) d'Alarme Sonore (BAAS) de type

Ma au sens de la norme NF C 48-150

- éventuellement des Diffuseurs Lumineux (DL)

- un dispositif de commande de mise à l'état d'arrêt

un EA du type 4, au sens de la norme NF S 61-936, peut compléter le SSI à la place de l'EA de type 3. Il comprend tout autre dispositif autonome de diffusion sonore

SI de catégorie D

Il est constitué d'un système de mise en sécurité incendie (SMSI) comprenant

:

un ou plusieurs DCMR

un ou plusieurs Dispositifs Adaptateurs de Commande (DAC) si nécessaire

des Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS)

un EA du type 2b (au sens de la norme NF S 61-936), comprenant :

- des Déclencheurs Manuels (DM)

- un Bloc Autonome d'Alarme Sonore (BAAS) de type Pr au sens de la norme NF C 48-150

- un (ou plusieurs) Bloc(s) Autonome(s) d'Alarme Sonore (BAAS) de type Sa (au sens de la norme NF C 48-150)

- éventuellement, un tableau de report, des Diffuseurs Lumineux (DL)

ou un EA du type 3 au sens de la norme NF S 61-936, comprenant :

- des Déclencheurs Manuels (DM)

- un (ou plusieurs) Bloc(s) Autonome(s) d'Alarme Sonore (BAAS) de type

Ma au sens de la norme NF C 48-150

- éventuellement des Diffuseurs Lumineux (DL)

- un dispositif de commande de mise à l'état d'arrêt

ou un EA du type 4 au sens de la norme NF S 61-936, comprenant tout autre dispositif autonome de diffusion sonore

SSI de catégorie C

Il est constitué d'un système de mise en sécurité incendie (SMSI) comprenant :

- un ou plusieurs Dispositifs de Contrôle et de Signalisation (DCS)
 - un ou plusieurs Dispositifs Adaptateurs de Commande (DAC) si nécessaire
 - des Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS)
 - un EA du type 2b au sens de la norme NF S 61-936, équipé :
 - de Déclencheurs Manuels (DM)
 - d'un Bloc Autonome d'Alarme Sonore (BAAS) de type Pr au sens de la norme NF C 48-150
 - d'un (ou plusieurs) Bloc(s) Autonome(s) d'Alarme Sonore (BAAS) de type Sa au sens de la norme NF C 48-150
 - éventuellement, d'un tableau de report des Diffuseurs Lumineux (DL) ou d'un E.A. du type 3 au sens de la norme NF S 61-936, constitué :
 - > d'un Déclencheurs Manuels (DM)
 - > d'un (ou plusieurs) Bloc(s) Autonome(s) d'Alarme Sonore (BAAS) de type Ma au sens de la norme NF C 48-150
 - > éventuellement des Diffuseurs Lumineux (DL)
 - > d'un dispositif de commande de mise à l'état d'arrêt
- Un EA2b ne peut gérer qu'une seule ZA

SSI de catégorie B

Il est constitué d'un système de mise en sécurité incendie (SMSI) comprenant :

- un ou plusieurs centralisateurs de mise en sécurité incendie (CMSI) du type B
- un ou plusieurs Dispositifs Adaptateurs de Commande (DAC) si nécessaire
- des Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS)
- un EA du type 2a (au sens de la norme NF S 61-936), équipé :
 - de Déclencheurs Manuels (DM)

- d'une Unité de Gestion d'Alarme 2 (UGA 2) qui peut gérer une ou plusieurs zones d'alarme
- de Diffuseurs Sonores Non Autonomes (DSNA) ou de Dispositif Sonore d'Alarme Feu (DSAF) au sens de la norme NF EN 54-3 ou des Blocs Autonomes d'Alarme Sonore (BAAS) de type Sa au sens de la norme NF C 48-150
- éventuellement, un tableau de report, des Diffuseurs Lumineux (DL)

SSI de catégorie A

C'est la configuration maximale d'un SSI. Elle est constituée :

d'un Système de Détection Incendie (SDI) comprenant l'ensemble des équipements nécessaires à la détection rapide d'incendie et répondant aux normes en vigueur :

- les détecteurs d'incendie (DI)
- l'équipement de contrôle et de signalisation (ECS)
- l'équipement d'alimentation électrique
- les déclencheurs manuels (DM)

Peuvent éventuellement être ajoutés : les organes associés pouvant être placés entre les détecteurs d'incendie et l'équipement de contrôle et de signalisation.

d'un Système de Mise en Sécurité Incendie (SMSI) constitué de l'ensemble des équipements qui assurent, à partir d'informations ou d'ordres reçus, les fonctions préalablement établies et nécessaires à la mise en sécurité d'un bâtiment ou d'un établissement en cas d'incendie.

Ces équipements comprennent :

- un ou plusieurs Centralisateurs de Mise en Sécurité Incendie (CMSI) du type A
- un ou plusieurs Dispositifs Adaptateurs de Commande (DAC) si nécessaire des Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS)
- un EA du type 1 (au sens de la norme NF S 61-936) comprenant :
 - > une Unité de Gestion d'Alarme 1 (UGA 1) qui peut gérer une ou plusieurs zones d'alarme

> des Diffuseurs Sonores Non Autonomes (DSNA) ou des Dispositifs Sonores d'Alarme Feu (DSAF), au sens de la norme NF EN 54-3, ou des Blocs Autonomes d'Alarme Sonore (BAAS) de type Sa au sens de la norme NF C 48-150

> éventuellement, un tableau de report, des Diffuseurs Lumineux (DL)

Nous réalisons ces prestations de vérification selon la réglementation et les normes en vigueur : NF S 61-933

Type	Etablissements	1 ^{ère} catégorie > 1500 pers.	2 ^{ème} catégorie 701 à 1500 pers.	3 ^{ème} catégorie 301 à 700 pers.	4 ^{ème} catégorie < à 300 pers.	5 ^{ème} catégorie selon les établis.
J	Structure d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1
L	Salles de spectacles	SSI catégorie A	SSI catégorie E EA 3	EA 4	EA 4	EA 4
	Salles d'auditions	EA 1		EA 4	EA 4	EA 4
	Cabarets	SSI catégorie C, D, E < à 3000 pers. EA 2B		EA 4	EA 4	EA 4
	Salles polyvalentes			EA 4	EA 4	EA 4
	Salles de projection			EA 4	EA 4	EA 4
M	Espaces de ventes	SSI catégorie B EA 2A	SSI catégorie C, D, E EA 2B	EA 3	EA 4	EA 4
N	Restaurants	EA 3	EA 3	EA 4	EA 4	EA 4
O	Hôtels	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1
P	Salle de danse, salle de jeux	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie B EA 2A	SSI catégorie C, D, E EA 2B	EA 4	EA 4
	Salle de danse en sous-sol	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie B EA 2A	SSI catégorie C, D, E EA 2B	SSI catégorie C, D, E EA 4	EA 4
R	Enseignement	EA 2B	EA 2B	EA 2B	EA 4	EA 4
	Pensionnat, colonies de vacances Zone de sommeil	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1
S	Bibliothèques, archives	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie B EA 2A	EA 2B	EA 2B	EA 2B
T	Salles d'expositions avec service de sécurité > à 3000 pers.	SSI catégorie B EA 2A	EA 2B	EA 3	EA 4	EA 4
	Salles d'expositions sans service de sécurité < à 3000 pers.	SSI catégorie C, D, E EA 2B	EA 2B	EA 3	EA 4	EA 4
U	Etablissements de soins	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1
V	Etablissements de cultes	EA 4	EA 4	EA 4	EA 4	EA 4
W	Administrations, banques, bureaux	SSI catégorie C, D, E EA 2B	SSI catégorie C, D, E EA 2B	EA 3	EA 4	EA 4
X	Centres sportifs couverts	SSI catégorie C, D, E EA 2B	SSI catégorie C, D, E EA 2B	EA 3	EA 4	EA 4
Y	Musées	SSI catégorie B EA 2A	EA 4	EA 4	EA 4	EA 4
GA	Gares accessible au public	EA 2A	EA 2A	EA 2B	EA 2B	
OA	Hôtels, restaurants d'altitude	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1	SSI catégorie A EA 1
ERT	Etablissements industriels	Avec matières inflammables	EA 3	EA 3	EA 3	EA 3
		Sans matières inflammables	EA 3	EA 3	EA 4	EA 4
REF	Refuge de montagne	EA 4	EA 4	EA 4	EA 4	EA 4
BH	Bâtiments d'habitation	Sans surveillance EA 3	EA 3	EA 3	EA 3	EA 3

 Equip. d'alarme de type 1

 Equip. d'alarme de type 2A

 Equip. d'alarme de type 2B

 Equip. d'alarme de type 3

 Equip. d'alarme de type 4